

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TÉCOU

Par arrêté 56\_2023A en date du 24 août 2023, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de TÉCOU pour **une durée de 29 jours consécutifs, du lundi 18 septembre 2023 à 14h00 au lundi 16 octobre 2023 à 17h00 inclus.**

Ledit projet de modification n°2 du PLU de Técou vise essentiellement à :

- modifier l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone AU1 du Nay sud et permettre ainsi d'accueillir plus de 9 logements à usage locatif.
- modifier l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone AU1 de Gineste et permettre ainsi d'accueillir plus de 11 logements.

Par décision n°E23000077/31, en date du 01/06/2023, M. Le Président du Tribunal Administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Jacques SEGUIER et en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur François GAZELLE.

Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Técou. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- En version papier à la mairie de Técou aux jours et heures d'ouverture au public (Les lundi, mardi et vendredi de 9h-12h30 / 13h30-17h, le mercredi de 9h-12h) et de la même façon au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (du lundi au vendredi de 9h00-12h15 / 13h45-17h30)
- En version numérique sur un poste informatique à la mairie de Técou aux jours et heures d'ouverture au public
- En version numérique sur le site internet de la mairie de Técou [www.tecou.fr](http://www.tecou.fr) et de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet [www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/documents-referents-plan-local-durbanisme-plu/](http://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/documents-referents-plan-local-durbanisme-plu/)

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers de l'enquête publique auprès de Monsieur le Maire, 22 Le Bourg, 81600 Técou.

Les observations du public pourront être :

- consignées sur des registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le commissaire enquêteur. Ils seront mis à la disposition du public, durant toute la durée de l'enquête à la Mairie de Técou, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (Lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, Mercredi de 9h à 12h) et au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- adressées par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante [mairietecou@gmail.com](mailto:mairietecou@gmail.com)
- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante Mairie de Técou, 22 Le Bourg, 81600 Técou.

Monsieur le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Técou pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le lundi 18 septembre 2023 de 14h00 à 17h00,**
- **le lundi 09 octobre 2023 de 14h00 à 17h00,**
- **le lundi 16 octobre 2023 de 14h00 à 17h00.**

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur. Toute contribution formulée avant le 18 septembre 2023 14h00 et après le 16 octobre 2023 17h00 ne sera pas prise en compte quel que soit son mode de dépôt.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département (la Dépêche et le Tarn Libre).

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Técou, et sur les sites concernés par la présente modification n°2 du PLU ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique.

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Técou, sur le site internet de la commune de Técou : [www.tecou.fr](http://www.tecou.fr) et de la communauté d'agglomération :

[www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/documents-referents-plan-local-durbanisme-plu/](http://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/documents-referents-plan-local-durbanisme-plu/)

L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie, en application de l'article R104-35 du code de l'urbanisme, confirme l'absence de nécessité de réalisation d'une évaluation environnementale (en ligne sur le site internet de la MRAe : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr)).

Au terme de l'enquête publique, la modification n°2 du PLU de la commune de Técou sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet Le Nay 81600 TECOU, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Técou, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la Mairie de Técou – 81600 TÉCOU, Tel: 05 63 33 01 43.